

Délibération n°020/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : 26 février 2026	Nombre de présents : 58
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 65
Date d'affichage : 09 mars 2026	

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Champignelles, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six février deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique. XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), COUET Micheline, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Abry), DAVEAU Max, DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Saulnier), MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), PERRIER Benoît, PICARD Christine, THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent).

Délégués absents : GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LHOTÉ Mireille, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, NADIN Claude, PROT Michel, REVERDY Chantal, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Éric PAURON

OBJET : Extension de la zone d'activités à Pourrain

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que les articles L.5214-16 et L.4251-17 relatifs aux compétences en matière de développement économique ;
- Vu la délibération n°055/2018 du 28 mars 2018, portant définition de l'intérêt communautaire notamment la maîtrise foncière et la gestion des zones d'activités économiques ;
- Vu le projet d'extension de la zone d'activités situé sur la commune de Pourrain ;
- Vu les devis et analyses techniques mettant en évidence les contraintes géotechniques, hydrauliques et environnementales du site ;
- Considérant que le développement d'une offre foncière adaptée constitue un levier essentiel pour l'attractivité, la compétitivité et l'équilibre économique du territoire ;

Délibération n°020/2026

- Considérant que le projet répond à une demande identifiée des entreprises et s'inscrit dans la stratégie de développement économique communautaire ;
- Considérant l'opportunité d'engager le projet en deux phases afin de limiter les engagements financiers et sécuriser les risques identifiés ;
- Vu l'avis favorable de la commission développement économique qui s'est réunie en séance le 25 février 2026,
- Sur proposition du Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :

- **Approuve le lancement du projet d'extension de la zone d'activités de Pourrain.**
- **Autorise l'engagement des missions de maîtrise d'oeuvre, décomposé en deux phases :**
 - **Phase 1 : Définition du projet et autorisations réglementaires – comprenant les études d'avant-projet, le permis d'aménager, le dossier Loi sur l'Eau, ainsi que les prestations de topographie et de paysagisme ;**
 - **Montant prévisionnel : 28 397 € HT (soit 34 076,40 € TTC, TVA 20 %).**
 - **Phase 2 : Mise en œuvre du projet – comprenant les études de projet, la consultation des entreprises, le suivi des travaux, le bornage des lots et la réception des ouvrages ;**
 - **Montant prévisionnel : 39 400 € HT (soit 47 280 € TTC, TVA 20 %).**
- **Approuve l'enveloppe financière globale prévisionnelle des missions de maîtrise d'œuvre du projet : 67 797 € HT (soit 81 356,40 € TTC).**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget.**
- **Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces, conventions et marchés nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

